



République Française
Département de Loir-et-Cher
Commune de Chailles

DATE DE LA CONVOCATION

17 septembre 2026

DATE D'AFFICHAGE

17 septembre 2026

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 23

Présents :

21 jusqu'à 20h00

22 à partir de 20h00

**Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal
Séance du 21 Septembre 2026**

Le 21 septembre 2026 à 19 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de Chailles, légalement convoqué, s'est réuni en mairie de Chailles, en séance ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Florent MARMAGNE, Maire.

Étaient présents :

Mme Mathilde BIGOT, Mr Philippe BOULAY, Mr Patrick CHATENIER, Mr Alexandre COUQUET, Mme COUSIN Carole, Mr COUSIN Éric, Mr Bruno FABA BELTRAN, Mr Romain GAUDELAS, Mme Valérie GAUDELAS, Mme Amandine GRANET, Mme Alexandrine LASSERON, Mme Nathalie LELARGE, Mme Vanessa MAHEU, Mr Florent MARMAGNE, Mr Benoît MOREL, Mr Olivier NUFFER, Mme Valérie NUFFER (Arrivée à 20h00 toutes les délibérations ayant été prises), Mr Laurent PETIT, Mr Nicolas PETRAULT, Mr Christophe PORCHER, Mme Petra STROINSKI, Mme Isabelle VIEVILLE.

Était absent représenté :

Mme WERLING-FLEURY Blandine a donné pouvoir à Mr MARMAGNE Florent

Mme NUFFER Valérie a donné pouvoir à Mme COUSIN Carole jusqu'à son arrivée

Était excusé :

Mme NEANT

Était absent :

NEANT.

Secrétaire de séance : Mme MAHEU Vanessa

DEL n°041 032 061 / 2026 – 3.5 :

DOMAINE ET PATRIMOINE : Rue des Bordes – SIDELC – Lancement de la phase d'exécution de l'opération d'effacement de distribution d'énergie électrique basse tension, d'éclairage public et de télécommunication

Mme Amandine GRANET se déporte au regard du sujet présenté

Le Conseil Municipal

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la proposition du SIDELC ci-dessous,

	COUT DES TRAVAUX			Mode	PARTICIPATIONS	
	HT	TVA	TTC		SIDELC	COMMUNE
ELECTRICITE						
Etude AP	11 000,00 €	2 200,00 €	13 200,00 €	HT	-	-
Génie civil BT	300 000,00 €	60 000,00 €	360 000,00 €	HT	-	-
Divers imprévus	15 550,00 €	3 110,00 €	18 660,00 €	HT	-	-
TOTAL	326 550,00 €	65 310,00 €	391 860,00 €	HT	128 000,00 €	198 550,00 €
ECLAIRAGE PUBLIC						
Etude AP	2 300,00 €	460,00 €	2 760,00 €	TTC	0,00 €	2 760,00 €
Génie civil EP	70 000,00 €	14 000,00 €	84 000,00 €	TTC	0,00 €	84 000,00 €

Divers imprévus	3 615,00 €	723,00 €	4 338,00 €	TTC	0,00 €	4 338,00 €
TOTAL	75 915,00 €	15 183,00 €	91 098,00 €	TTC	0,00 €	91 098,00 €
GC ORANGE						
Etude AP	5 500,00 €	1 100,00 €	6 600,00 €	TTC	0,00 €	6 600,00 €
Génie civil FT	150 000,00 €	30 000,00 €	180 000,00 €	TTC	0,00 €	180 000,00 €
Divers imprévus	7 775,00 €	1 555,00 €	9 330,00 €	TTC	0,00 €	9 330,00 €
TOTAL	163 275,00 €	32 655,00 €	195 930,00 €	TTC	0,00 €	195 930,00 €
TOTAL GÉNÉRAL	565 740,00 €	113 148,00 €	678 888,00 €		128 000,00 €	485 578,00 €

Vu la présentation faite et le tableau financier estimatif,

Vu les votes : POUR : 22, CONTRE : 00, ABSTENTION : 00

Décide

- Article 1 : D'approuver le projet d'effacement de réseaux Rue des Bordes
- Article 2 : De demander l'obtention des participations financières « éclairage public » du SIDELC
- Article 3 : de transférer temporairement au SIDELC sa maîtrise d'ouvrage pour les réseaux éclairage public et de télécommunication afin qu'il réalise l'ensemble des études d'exécution de l'opération
- Article 4 : de donner son accord à la réalisation des études d'exécution pour l'opération d'effacement de distribution d'énergie électrique BT
- Article 5 : d'accepter que les travaux correspondants aux études d'exécution de cette opération ne puissent pas être repoussés au-delà d'un délai de deux années. Passé ce délai, ce dossier sera retiré de la liste des affaires et une nouvelle demande sera nécessaire pour relancer l'opération
- Article 6 : de prendre acte qu'en cas de non réalisation des travaux dans un délai de deux ans suivant la réalisation des études de la phase d'exécution, le coût des études restera entièrement à la charge de la commune et sera dû au SIDELC
- Article 7 : de voter les crédits nécessaires à la réalisation de cette opération
- Article 8 : mandate le Maire ou son représentant dûment habilité à mettre au point et à signer tous les actes et pièces nécessaires à la réalisation de cette opération.

Pour extrait certifié conforme
Chailles, le 24 septembre 2026

Le Secrétaire de séance,

Vanessa MAHEU



Le Maire,



Florent MARMAGNE

